

Référentiels et acteurs de la construction

Chaque intervenant de l'acte de construire (fabricant, concepteur d'ouvrage, entreprise de mise en œuvre) se doit de travailler avec ses propres référentiels.

Référentiels des fabricants :

Pour tous les produits courants (dont les produits à base de bois), il existe un corpus normatif composé de normes européennes (les normes NF EN) et éventuellement, à défaut, de normes nationales (les normes françaises NF). La plupart des produits faisant l'objet de normes européennes conduisent actuellement au marquage CE, puisque ces normes sont dites « harmonisées ». Cet « axe produit » fait l'objet d'une réelle harmonisation au niveau européen.

Les référentiels des concepteurs :

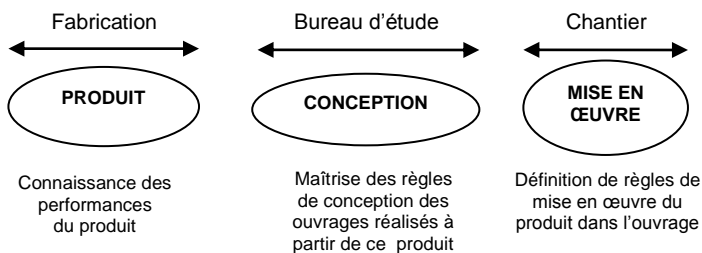
Les référentiels de conception du bâtiment regroupent en général 2 grandes catégories :

- des référentiels de type réglementaire qui donnent des objectifs de résultat sur les ouvrages (sécurité incendie, réglementation thermique et acoustique, carte séisme, carte termites,...).
- des référentiels constituant des outils normatifs (exemple : Eurocodes) permettant de justifier des parties d'ouvrages vis-à-vis des réglementations précitées.

Les référentiels pour la mise en œuvre des produits de la construction :

Pour la mise en œuvre des produits traditionnels, il existe des normes françaises de mise en œuvre : les NF DTU.

La prescription d'un produit ou d'un composant n'est fiabilisée que si une réponse existe dans chacun des 3 référentiels suivants :



Les normes

La norme est destinée à servir de base dans les relations entre partenaires économiques, scientifiques, techniques et sociaux.

La norme par nature est d'application volontaire. Référencée dans un contrat, elle s'impose aux parties.

Une réglementation peut rendre d'application obligatoire tout ou partie d'une norme.

La norme est un document élaboré par consensus au sein d'un organisme de normalisation par sollicitation des représentants de toutes les parties prenantes. Son adoption est précédée d'une enquête publique.

La norme fait l'objet d'un examen régulier pour évaluer sa pertinence dans le temps.

Normes nationales et normes européennes :

Il existe des normes nationales, et des normes européennes ainsi que des normes internationales (ISO).

Une norme nationale est conçue pour répondre à des besoins nationaux avec des exigences nationales. Elle peut néanmoins s'appliquer contractuellement dans d'autres pays comme tout

document. De telles normes peuvent concerner des procédés ou objets qui ne sont courants que dans ce pays. Pour la France, ce sont toutes les normes NF qui ne sont pas suivies du sigle EN ni ISO.

Une norme européenne est une norme qui a été validée par l'ensemble des pays de l'Union Européenne, et qui s'applique dans tous ces pays. Ce sont toutes les normes comportant le sigle EN.

Parmi ces normes européennes, celles qui ont une importance particulière actuellement sont les normes permettant d'apposer le marquage CE des produits concernés. Par exemple et pour le domaine du bois, les normes :

- EN 14250 pour le marquage CE des charpentes industrielles,
- EN 14342 pour le marquage CE des planchers et parquets bois,
- etc.

Ces normes sont citées dans les fiches ABC se rapportant aux produits concernés.

Il arrive exceptionnellement qu'une norme européenne s'appuie sur des normes nationales. C'est le cas de la norme EN 14081-1, qui instaure le marquage CE des bois structurels, en demandant notamment de classer les bois nationalement. Ce classement peut se faire en se basant sur les normes nationales du pays dont provient le bois. Et le bois structurel se classera donc suivant :

- la norme française NF B 52-001-1 pour les bois français
- la norme allemande DIN 4074 pour les bois allemands
- la norme scandinave INSTA 142 pour les bois des 5 pays scandinaves (Finlande, Suède, Norvège, Danemark, Islande)
- ... etc.

La liste des normes, françaises et européennes, applicables en France, et constamment remise à jour, se trouve sur le site de l'AFNOR (Agence Française de Normalisation) : www.afnor.org. C'est également sur ce site qu'on peut commander les normes.

Les NF DTU

Une NF DTU constitue un Cahier des Clauses Techniques types applicables contractuellement à des marchés de travaux de bâtiment. Elles sont basées sur l'état de l'art en vigueur au moment de leur rédaction.

Les NF DTU sont rédigées pour des constructions neuves. Ainsi, les NF DTU ne sont généralement pas en mesure de proposer des dispositions techniques pour la réalisation de travaux sur des bâtiments construits avec des techniques anciennes, même s'il est possible, dans certains cas, de s'en inspirer pour certaines parties lors de réhabilitations.

Les NF DTU se réfèrent, pour la réalisation des travaux, à des produits ou procédés de construction, dont l'aptitude à satisfaire aux dispositions techniques des NF DTU est reconnue par l'expérience.

Il existe des NF DTU sur quasiment tous les corps d'ouvrages du bâtiment : la structure, la menuiserie, l'électricité,..., et sur tous les matériaux courants : la construction maçonnée, la construction bois,...

Pour le bois, il existe une quinzaine de NF DTU, qui concernent la mise en œuvre de différentes parties d'ouvrages : les menuiseries, les charpentes, la construction à ossature bois, les bardages, les parquets, les platelages extérieurs,...

Tout comme les normes, dont elles font partie, ces NF DTU sont régulièrement remises à jour, afin de suivre les évolutions techniques de la construction. La liste des NF DTU, constamment remise à jour, se trouve sur le site de l'AFNOR : www.afnor.org